

Question L'Andra nous a communiquée l'information suivante : il s'agissait de 19000 fûts contenant une radioactivité de 250 000 Ci en émetteurs  $\beta$  et  $\gamma$ . Qu'est-ce que cela représente ? (1)

R. La radioactivité par fût est en moyenne de 13,16 Curies soit en utilisant l'unité légale de radioactivité 500 milliards de Becquerels. Cela n'a rien d'anodin. Il est évident qu'un soin particulier aurait dû être pris pour le stockage de ces fûts surtout les sachant fissurés.

A titre de comparaison, les autorisations de rejets légitimes des centrales nucléaires sont fixées à 30 Curies maximum par an.

Question L'Andra nous a dit en plus que ces fûts contenaient 250 Curis d'émetteurs  $\alpha$ .

R. Ces éléments radioactifs émetteurs  $\alpha$  sont très radiotoxiques et leur rejet est strictement réglementé. En particulier les arrêtés d'autorisation de rejets pour les centrales nucléaires interdisent tout rejet d'émetteurs  $\alpha$  dans l'environnement.

Chaque fût devait contenir environ 500 millions de Bequerels.

Vos prélèvements de terre ont mis en évidence la présence d'Américium 241, auteur N. La limite annuelle d'incorporation d'Américium 241 est de 5000 Bequerels par ingestion et de 20 par inhalation. Ces normes ne tiennent pas compte des résultats récents sur le risque carcinogène du rayonnement qui est actuellement estimé au moins dix fois plus élevé que ce qui était officiellement admis jusqu'à présent. De plus le risque pour les enfants est plus grand pour les adultes et les normes ne tiennent pas compte de ce fait.

La faute avec laquelle vous avez fini pour le site de la décharge montre qu'aucune surveillance n'était exercée et des enfants ont pu y jouer ou y chercher des choses qui leur paraissaient intéressantes. Comment être sûr que des matériaux contaminés se traînent pas dans les familles, rapportés par des enfants trop curieux?

L'affaire que vous avez soulevée pose un autre problème. Les autorités sanitaires chargées des contrôles ont-elles joué leur rôle ? Il est en effet à l'EDF pour vérifier, tout les organismes mentionnés et le ministre de la Santé et celui de l'environnement sont chargés en principe de notre protection. En cas de violation des règles administratives c'est eux qui sont responsables. Et pour cette affaire les deux ministres concernés sont particulièrement muets.

Question Que pensez-vous des mesures effectuées?

Les mesures que vous présentez documentent la contamination en surface. Il serait intéressant de connaître la contamination en profondeur. En effet si la décharge de ces radioéléments est ancienne, la contamination superficielle a dû être autrefois beaucoup plus importante. Peut-être fort le point qui a été analysé n'est peut-être pas contaminé ou la décharge. Pour avoir une idée correcte de la situation il faudrait effectuer des mesures sur un quadrillage serré. Reste le problème du plutonium, dont on peut supposer la présence à cause de la contamination par l'américium - l'équipement de

La CRIT-Rad ne permet pas la détection du plutonium et seuls des organismes officiels pourraient faire la mesur. Mais peut-on leur faire confiance lorsqu'on sait que leur responsabilité est directement engagée ?

4

Roger Béatrice

Membre du GSIE N

(Groupeement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire)

2 rue François Villon

91400 ORSAY